



Lettre de Mon Village

Dans ce numéro

Actualités	P.2
Enfance et Jeunesse	P.5
Sécurité - Citoyenneté	P.6
Culture et Associations	P.8
Infos utiles et pratiques	P.12



Éditorial du Maire

Chères Prignacaises, chers Prignacais,

À la suite des élections municipales du 28 juin dernier, je suis heureuse de vous représenter et de défendre nos intérêts au sein de notre village et des différentes instances du territoire.

Je tiens à féliciter tous les élus de ce nouveau mandat qui m'entourent et m'accompagnent pour mettre en place des projets qui vont contribuer et continuer à faire de Prignac et Marcamps, un village convivial et solidaire, un village durable et dynamique, un village où il fait tout simplement bon vivre.

Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif par une liste de l'opposition afin de faire annuler les élections. Dans l'attente du jugement, l'équipe municipale œuvre pour l'intérêt général de la commune.

La saison estivale se termine et la rentrée des classes approche et j'espère que vous-même et vos proches vous portez bien.

Nous devons rester vigilants et nous vous demandons de respecter les gestes barrières, de porter le masque dans les lieux publics et lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être appliquée, de vous laver les mains régulièrement.

Dans l'incertitude de l'évolution de l'épidémie du Covid-19, notre priorité est d'aider à la reprise de nos activités, scolaires, familiales, associatives, économiques...

Nos équipes (élus et personnel municipal) sont pleinement engagées afin de garantir la continuité des services essentiels tout en appliquant les mesures sanitaires.

C'est ainsi que la vie associative reprendra son cours lors du Forum des Associations du Village qui se tiendra le samedi 29 août.

Une belle occasion de pouvoir, enfin, nous retrouver !

Marie-Christine BOUCHET

Contacts Utiles

Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg

www.prignacetmarcamps.fr
secretariat@prignacetmarcamps.fr

Accueil : 05.57.68.44.44

**Urgence en WE
et HNO (Heures non ouvrables)**

06.38.77.06.96

**HORAIRES
ouverture public**

Lundi / Jeudi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Mardi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Mercredi

14h00 - 17h30

Vendredi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Services d'Urgence

SAMU : 15

POMPIER : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU / POMPIER : 112
(à partir d'un téléphone portable)

Actualités

Votre Mairie en quelques mots ...

Nouvelles adresses courriels pour joindre la mairie

Accueil / Secrétariat → secretariat@prignacmarcamps.fr
Service Comptabilité → comptabilite@prignacmarcamps.fr

Prochainement un nouveau service

Prochainement sur le site internet de la commune
www.prignacmarcamps.fr
vous pourrez prendre rendez-vous directement avec vos élus.

Moyens d'information

Les informations municipales sont consultables par le biais de plusieurs supports:

- ◇ Le site internet de la commune : www.prignacmarcamps.fr
- ◇ Le journal mensuel « La lettre de mon village » en version papier distribué dans les boîtes aux lettres et en version électronique sur le site internet de la commune
- ◇ Le panneau électronique Place de la Mairie et son application mobile Citywall téléchargeable gratuitement

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi matin de 9 h 15 à 12 h 00
Le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 15



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

HORAIRES D'OUVERTURE



Mardi : 16 h 30 / 18 h 30
Mercredi : 17 h 00 / 19 h 00
Vendredi : 16 h 30 / 18 h 30



112 bis avenue des Côtes de Bourg
Contact : 05.57.68.20.69

Panneau d'affichage

Depuis le mois de mai, vous pouvez consulter les messages sur le panneau devant la Mairie.

Grâce à cet investissement, nous avons la possibilité de vous informer **en temps réel** sur votre smartphone.

Avec Citywall, découvrez l'application mobile de notre commune.

Vous pouvez **la télécharger gratuitement**.

Vous retrouverez toute l'information locale : les alertes, les notifications, les actualités, les événements, les travaux.

Vous ne souhaitez pas ou vous n'avez pas les moyens techniques de télécharger l'application mais vous voulez être alerté en cas de canicule, tempête, inondation...

Alors vous pouvez recevoir sur votre téléphone mobile un SMS de la Mairie.

Pensez à vous inscrire auprès du secrétariat par téléphone ou mail.

Téléphone : 05.57.68.44.44
courriel : secretariat@prignacmarcamps.fr



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

**La mairie vous informe
en temps réel sur votre
Smartphone**

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale
sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityWall**
puis sélectionnez votre ville



Actualités

Votre Mairie en quelques mots (suite) ...

Les comptes rendus des séances de Conseils Municipaux sont consultables en ligne sur le site de la commune :

www.prignacetmarcamps.fr

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Jean-Luc BARDEAU : 1^{er} adjoint

Corine LEVREAUD : 2^{ème} adjoint

Thierry MONTEIL : 3^{ème} adjoint

COMMISSIONS RETENUES

Finances

Patrimoine et Bâtiments

Urbanisme et Environnement

Sociale et Solidarité

Communication

Enfance et Jeunesse

Culture, Vie Locale et Vie Associative

Sécurité, Citoyenneté

DÉLÉGATIONS

Jean-Luc BARDEAU

délégation d'adjoint aux affaires financières

Corine LEVREAUD

délégation d'adjoint voirie

Thierry MONTEIL

délégation d'adjoint bâtiments

Mélanie BERENGUER

délégation conseiller Etat Civil

Fabrice ANDRIEU

délégation conseiller communication et journal communal

Tiffany BERARD

délégation conseiller associations et sports

Réglementation

À l'issu du prochain Conseil Municipal, le règlement intérieur sera proposé au vote.

Nous proposerons, conformément à l'article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales, une tribune d'expression pour les élus de l'opposition.

Les modalités seront définies dans le règlement intérieurs.

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

W 031410013001 - 20 mars 2020

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Actualités

CDC GRAND CUBZAGUAIS

Depuis le 29 juin 2020 la Communauté de Communes intègre ses nouveaux locaux

Nouveaux horaires continus :

Lundi et Jeudi : 8 h 30 – 18 h 00

Vendredi : 8 h 30 – 16 h 30

Retrouvez les services et ceux d'autres partenaires à la Maison des Services Publics du Grand Cubzaguais

ZAC Parc Aquitaine

365 Avenue BOUCAUT

33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC

05.57.43.96.37

mstp@grand-cubzaguais.fr

Maison des Services Publics du Grand Cubzaguais

Lundi : 08h30-18h00
Mardi : 08h30-18h00
Mercredi : 08h30-18h00
Jeudi : 08h30-18h00
Vendredi : 08h30-16h30

05 57 43 96 37

365 avenue Boucaut
33240 Saint-André-de-Cubzac
mstp@grand-cubzaguais.fr



LES ORGANISMES EN PERMANENCES

AHI33 Service de santé au travail

OAPE Offre d'Accueil Petite Enfance Renseignements sur les modes de garde

CONCILIATEUR DE JUSTICE Recherche de solution amiable pour régler un différend entre deux parties.

CDG33 Centre De Gestion de la Gironde Médecine préventive et professionnelle dédiée aux agents des collectivités territoriales

ACIP Aide et conseils pour l'insertion professionnelle

INFO DROITS Service d'information juridique de proximité

MGEN Mutuelle Générale de l'Education Nationale

PRADO Service d'accompagnement judiciaire

CARSAT (service social) Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
Accompagnement de salariés fragilisés par un souci de santé

ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement Information sur les droits et obligations en matière de logement.

CCI Chambre de Commerce et d'Industrie

OPAH Opération Programmée de l'Habitat Dispositif pour les propriétaires souhaitant rénover leur logement.

MSA Mutualité Sociale Agricole Service de santé pour le régime MSA.

SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

ICARE Informations, Conseil et Aide sur la Rénovation énergétique

ADDAH Association de Défense des Droits des Accidentés et des Handicapés

GIHP Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapés

FRANCE ALZHEIMER Accompagnement des familles de malades d'Alzheimer

Enfance et Jeunesse

RENTRÉE SCOLAIRE

MARDI 01 SEPTEMBRE 2020

Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent aux enfants et à leurs enseignants une très bonne rentrée scolaire 2020 / 2021



ÉCOLE

☎ : 09.61.65.46.48

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi :
9 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30

Ouverture du portail

8 h 50 le matin et 13 h 20 le midi

TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE

Prix du ticket repas

2,20 € par enfant

3,70 € par enseignant

GARDERIE SCOLAIRE

7 h 00 – 8 h 50

16 h 30 – 19 h 00

☎ : 05.57.94.77.80

TARIFS	Journée	Demi-journée
1er enfant	4 €	2 €
2ème enfant	3 €	1,5 €
3ème enfant	2 €	1 €
4ème enfant et +	Gratuit	Gratuit

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Cantine / Garderie / Bus / P.A.I

Vous avez reçu un dossier d'inscription périscolaire (cantine, transport scolaire, garderie et P.A.I) à retourner en Mairie.

Il manque à certains dossiers **l'assurance extra scolaire**.

Il est impératif d'adresser à la mairie cette attestation dans les meilleurs délais.

Merci de votre compréhension.

Nouveau Mode de Paiement

Depuis la rentrée 2019, un nouveau mode de paiement vous est proposé pour les services péri scolaires : garderie, bus, cantine.

En effet, vous pouvez procéder au paiement par carte bleue pour tous ces services via le site internet du Ministère des finances

www.tipi.budget.gouv.fr

BUS SCOLAIRE

Tarif : 11 € / an / enfant à payer en une seule fois

Les enfants inscrits au bus recevront prochainement une carte magnétique renouvelable chaque année et valable 4 ans (Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine).

Vous devez pour cela fournir une photo d'identité de votre enfant à déposer en mairie ou l'envoyer à l'adresse mail suivante :

secretariat@prignacetmarcamps.fr

Les arrêts du bus se font en fonction des circuits déterminés à l'avance et peuvent être modifiés selon les nouvelles inscriptions.

Il est demandé aux parents et enfants de respecter les horaires des arrêts du bus afin d'arriver à l'heure à l'école le matin et au domicile de chacun le soir.

Il est également indispensable que les enfants respectent les règles de sécurité à la montée et à la descente du bus.

Merci de votre compréhension.

Le bus du matin

Départ du bus : 8 H 15 : Atelier municipal près du stade de football

Le bus du soir

Départ du bus : 16 H 30 : Place des écoles



Sécurité - Citoyenneté



Vous avez entre 15 et 17 ans, vous souhaitez participer à la construction d'une **société de l'engagement**, bâtie autour de la cohésion nationale, le **Service national universel (SNU)** s'adresse alors à vous !

www.snu.gouv.fr

Développer une culture de l'engagement

Rendre service à la Nation

12 JOURS AU SERVICE DE LA NATION

Offrez une Mission d'Intérêt Général (MIG) à un jeune volontaire du SNU

Le Gouvernement entend renforcer la cohésion sociale et développer la culture de l'engagement.

Cet enjeu s'est renforcé avec la crise sanitaire. Il apparaît donc important de favoriser les démarches d'engagement des jeunes volontaires du SNU afin de développer la solidarité et le renforcement du lien social en leur permettant d'être utiles aux autres et de ressentir l'importance de l'action pour la collectivité.

Par ailleurs, les MIG constitueront une opportunité de faire découvrir un secteur d'emploi à un grand nombre de jeune à un âge déterminant pour les projets d'orientation.

S'informer, s'inscrire, s'engager / Tout ce qu'il faut savoir sur le SNU
#snujemengage
snu.gouv.fr

Pour déposer une MIG : admin.snu.gouv.fr

Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français **dès 16 ans** doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

L'attestation des services accomplis (ou *état signalétique des services*) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

www.service-public.fr

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La Municipalité a mis en place un registre concernant les personnes isolées et fragiles afin d'être recensées sur « le plan communal de sauvegarde ».

En cas d'un déclenchement de celui-ci pour des raisons de catastrophe naturelle, environnementale, épidémique, d'attentat..., les membres du conseil municipal, les secours, la gendarmerie... pourront prendre des mesures adaptées pour une intervention.

Si vous souhaitez être contacté, conseillé, visité ou aidé par nos soins, merci de bien vouloir vous inscrire sur le registre de la commune par :

Téléphone : 05.57.68.44.44

courriel : secretariat@prignacmarcamps.fr

Sécurité - Citoyenneté



DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS

Les chemins ruraux qui desservent les espaces agricoles peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou dans une rivière. Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Que dit la loi ?

Chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'une collectivité locale ou d'un industriel est responsable de ses déchets, et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art. L.541-2 du code de l'environnement). Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

Pourquoi cette interdiction ?

Parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Que peut faire le Maire ?

Dans le cadre de son pouvoir de police spéciale, le Maire est compétent pour constater l'existence d'un dépôt sauvage (art. L. 541-3 du code de l'environnement) et dispose, pour cela, d'un arsenal juridique lui permettant de faire supprimer ces dépôts anarchiques, selon les lieux où ils se trouvent.

Le maire devra entamer, en premier lieu, une démarche de conciliation vis-à-vis du responsable du dépôt (après relèvement des renseignements utiles). Si le contrevenant refuse de procéder aux travaux de résorption, le Maire pourra établir un constat des infractions pénales et démarrer parallèlement une procédure administrative (astreintes, amendes, consignation) en cas de volumes importants ou dépôts réalisés par une entreprise, particulier dans le cadre d'une activité.

Enfin, des poursuites pénales prévues aux art. R. 632-1, R. 644-2 et R. 635-8 du code pénal pourront être enclenchées en cas d'échec.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros (article R635-8 du code pénal).

Le Saviez-vous ?

Disparition et enlèvement de personnes

Disparition d'un adulte

En cas de disparition inquiétante d'un proche majeur, une enquête peut être ouverte par la police ou la gendarmerie. Une procédure spécifique existe si la personne a disparu à l'étranger. Si la disparition n'est pas jugée inquiétante, aucune enquête officielle ne peut être ouverte. Dans tous les cas, une personne majeure est libre de ne pas entrer en contact avec ses proches lorsqu'elle est retrouvée.

Disparition d'un enfant mineur

Si vous constatez la disparition de votre enfant mineur (fugue...), vous devez tout d'abord le rechercher auprès de vos proches avant d'alerter les services compétents. Il existe des dispositifs d'aide à la recherche d'enfants disparus.

Enlèvement parental - Non-représentation d'enfant

L'enlèvement parental ou la non-représentation d'enfant sont des atteintes aux droits des parents (droit de visite, autorité parentale).

On parle **d'enlèvement parental** lorsqu'un parent garde auprès de lui son ou ses enfant(s) mineur(s) alors qu'il(s) devai(en)t être sous la garde de l'autre parent. Les faits sont punis même si aucune décision judiciaire sur la garde des enfants n'a été prise.

L'enfant concerné doit être légalement celui du couple : il doit avoir été reconnu ou adopté par les 2 parents. Par exemple, un père biologique mais qui n'a pas reconnu l'enfant ne peut pas invoquer un enlèvement familial.

Les faits sont également punis même si l'enfant mineur, quel que soit son âge, est d'accord pour partir avec l'auteur des faits.

Attention : faire obstacle au droit de visite de l'autre parent est un **délit** [Infraction jugée par le tribunal correctionnel et punie principalement d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans] même si le parent auteur des faits exerce seul l'autorité parentale.

Culture - Associations

FÊTE INTER-ASSOCIATIONS

Samedi 29 août 2020

10h00 - 18h00

site naturel du MORON

Prignac et Marcamps



PROGRAMME

10h00 : Parcours de marche
10h30 : Présentation de l'AMAP
12h00 : Vin d'honneur offert par la municipalité
REPAS AUBERGE ESPAGNOLE - BARBECUE (à disposition)
13h00 : Jeux animés par la Ludothèque
13h30 : Inscription tournoi Pétanque
14h00 - 17h30 :
- Début du tournoi de Pétanque
- Initiation Tennis
- Initiation Judo
17h30 : Initiation Zumba
Et toute la journée Exposition de photos

Nos partenaires

Club de tennis
Club de danse «AOL Danse»
Club de marche «Prignac en marchant»
Club de pétanque
Club photo
Club de pêche «Le gardon marcampois»
Club de judo
AMAP
et avec la participation de la Ludothèque
et de
la mairie de Prignac et Marcamps



Club de TENNIS

Inscriptions dans les clubs house

Les inscriptions pour les cours, se dérouleront sur les jours et horaires suivants :

- Mercredi 26 août : 10h-12h à Bourg,
17h-19h à Prignac
- Samedi 29 août : 10h- 12h à Bourg
14h-17h à Prignac
(au forum des associations au Moron)
- lundi 31 août : 17h-19h à St Gervais
- Mercredi 2 septembre : 10h-12h à Prignac
17h-19h à Bourg
- Samedi 5 septembre : 10h-12h à Bourg et St-Gervais

Renseignements

au 0679655602 ou 0628133802

Les cours reprendront le 7 septembre.

Date de l'Assemblée Générale le 11 septembre

LE GARDON MARCAMPOIS



SITE DU MORON

SAMEDI 12 SEPTEMBRE



CONCOURS DE CARNASSIERS de 10 H à 17 H

Aux vifs et aux leurres

Inscriptions et réservations : 06.80.33.63.51

(15 Euros le concours / gratuit moins de 12 ans)

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

CONCOURS DE POISSONS BLANCS de 9 H A 11 H 30

Vente des tickets à partir de 8 h 00

(12 Euros le concours / gratuit moins de 12 ans)

Culture - Associations



Prignac en Marchant

Vous aimez la randonnée, la découverte de la nature, les beaux paysages ?

Rejoignez-nous sur les routes et chemins de nos plaines et coteaux, en bordure de Dordogne et le long de l'estuaire.

TOUS les LUNDIS, départ à 9 h 00
et

un SAMEDI sur deux, départ à 8 h 30.

Notre club adhère à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.



Contact : Rose-Marie : 06 15 10 93 85

Mail : prignacenmarchant@gmail.com

Faites le pas

et n'oubliez pas que la meilleure façon de marcher est de mettre un pied devant l'autre et de

Démarrage de la saison 2020/2021

Lundi 14/09 9H à Prignac Parking salle des fêtes

Samedi 19/09 9H à Lansac au Moulin

 [Prignac-en-Marchant](https://www.facebook.com/Prignac-en-Marchant)



COURS DE DANSE

PRIGNAC ET MARCAMPS

MODERN'JAZZ - CONTEMPORAIN
ZUMBA KIDS - STRETCHING PILATE

TOUS NIVEAUX
A partir de 4 ans

Enfants / Ados / Adultes
Renseignements & inscriptions
Vendredi 4 septembre à 18h
Salle du 3ème âge - Prignac et Marcamps
ou
07.78.10.94.85 / 06.28.82.60.99
aoldanseprignacmarcamps@gmail.com

Reprise des cours le 09 ou 11 septembre
selon niveau - **COURS D'ESSAI GRATUIT**

Rejoignez nous !

LE GARDON MARCAMPOIS

ETANG DE MEILHAC à Cubzac Les Ponts

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

CONCOURS DE POISSONS BLANCS

Vente des tickets à partir de 8 h 00

(12 Euros le concours / gratuit moins de 12 ans)



Culture - Associations

JUDO CLUB DE PRIGNAC ET MARCAMPS

Vous souhaitez découvrir et pratiquer le judo, taïso ou self défense ? Nous pouvons vous accueillir au Judo club de Prignac et Marcamps à partir du **lundi 7 septembre 2020**. Notre équipe sera là pour vous accueillir vous et vos enfants afin de vous renseigner. Des mesures sanitaires spécifiques au Judo dans le cas du Covid-19 seront appliquées. Des groupes d'apprentissage seront constitués par affinités, niveau...

Nous vous offrons la possibilité au cours du mois de septembre de faire **essayer à votre enfant le judo gratuitement lors d'un cours**.

Ces cours seront assurés par notre professeur diplômé Yannick BAZATTE, ceinture noire 4^{ème} Dan, brevet d'état second degré.

Le judo, pratique ludique et sportive est accessible dès l'âge de 4 ans

Il saura calmer le surplus d'énergie de certains enfants, et faire sortir de leur "coquille" les plus timides...

Pour les très jeunes pratiquants, c'est l'initiation au Judo, à caractère ludique. C'est une manière de découvrir son corps et de le préparer à une véritable pratique sportive. Il prédispose également l'enfant à de futures relations sociales de qualité.

Des activités de deux types leur sont proposées lors des séances : Certaines à dominante gymnique ayant pour objectif la maîtrise d'habiletés motrices fondamentales (équilibration, préhension, locomotion), d'autres à dominante jeux d'opposition et de coopération adaptés à cette tranche d'âge dont l'objectif est d'amener l'enfant à coopérer avec les autres.

Pour les plus grands, le judo est un véritable art martial, un sport de combat où l'on fait tomber son adversaire au sol.

La souplesse et la vitesse d'exécution jouent un rôle prépondérant dans ce sport. C'est aussi une véritable école de la vie, un moyen éducatif et un formidable outil relationnel.

Le Taïso ou gymnastique Japonaise, venez découvrir cette discipline **seul(e) ou en famille**.

De nos jours cette discipline intéresse un public de plus en plus large, sans limite d'âge, qui n'a pas forcément pratiqué de sport auparavant et qui recherche un loisir axé sur la culture et l'entretien physique.

C'est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme comme le step ou la gymnastique volontaire.

Que peut apporter la self défense ?

C'est d'avoir la bonne attitude et les bons réflexes en cas d'agressions.

La première étape du self-défense est de repérer les situations qui peuvent devenir sensibles.

Pendant les cours, on est confronté à diverses mises en scène dans lesquelles, on peut se retrouver dans la vie de tous les jours.

On apprend donc à repérer des comportements douteux ou des situations qui peuvent devenir sensibles afin de les éviter dès que possible.

Le self-défense nous apprend à réagir en cas d'agression verbale ou physique en ayant la bonne attitude que cela soit au niveau du regard, de la voix ou des gestes à avoir.

Jours et Horaires des cours

Cours éveil enfants de 4 à 6 ans	Le lundi et le jeudi de 18h00 à 18h45
Cours Judo enfants 6 à 11 ans	Le lundi et le jeudi de 18h45 à 19h45
Cours Judo Ados et Adultes + de 12 ans	Le lundi et le jeudi de 18h45 à 20h15
Cours de self défense	Le lundi de 20h15 à 21h15
Cours de Taïso	Le jeudi de 20h15 à 21h15

Pour tout renseignement complémentaire nous pouvons vous accueillir au club à partir de 18H00 les jours des cours ou au : 06 72 70 82 32

Email : judoprignacmarcamps@gmail.com

 : [judo club de Prignac et Marcamps](https://www.facebook.com/judo.club.de.Prignac.et.Marcamps)

Culture - Associations

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

CLUB DE DANSE

Alexandrine DAGORN

☎ : 07.78.10.94.85

Laure DAGORN

☎ : 06.28.82.60.99

aoldanseprignacmarcamps@gmail.com

CLUB DE JUDO - TAÏSO - SELF DEFENSE

Marie-Christine BOUCHET

☎ : 06.72.70.82.32

marie-christine.bouchet@laposte.net

judoprignacmarcamps@gmail.com

CLUB DE MARCHE « Prignac en Marchant »

Rose-Marie PUYRAUD

☎ : 06.15.10.93.85

prignacensemarchant@gmail.com

CLUB DE PÊCHE « Le Gardon Marcampoï »

Francis CHAPELAIN

☎ : 06.12.51.83.04

Josy : 06.84.95.52.09

Patrick : 06.80.33.63.51

Sabine (APN) : 06.17.60.53.06

gardonmarcampoï@peche33.com

legardonmarcampoï@gmail.com

CLUB DE PETANQUE

Jean-Claude DURET

☎ : 06.51.64.17.77

petanqueprignacaise@gmail.com

CLUB PHOTOS

Josy REAL

☎ : 06.84.95.52.08

josyreal@live.fr

CLUB DE TENNIS

Brigitte LASSERRE

☎ : 05.57.68.33.75

☎ : 06.28.13.38.02

☎ : 06.79.65.56.02

brigitte.lasserre1@gmail.com

www.club.fft.fr/tennis.prignac/

CLUB DU 3^{ème} PRINTEMPS

Jeannine CHAUVIN

☎ : 06.20.54.57.83

☎ : 06.85.86.14.52

jeaninechauvin@orange.fr

A.C.CA CHASSE

Francis BERARD

☎ : 05.57.68.28.85

☎ : 06.87.38.88.22

berardfrancis@hotmail.fr

BROUETTES ET PANIERS / A.M.A.P

Olivier SOUILHE

☎ : 06.61.13.42.35

equipe@brouettesetpaniers.com

<http://brouettesetpaniers.com>

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Marc MARTINEZ

☎ : 05.57.68.38.22

assopatrimoine.prignac@laposte.net

patrimoineprignacmarcamps.wpweb.fr/

MAIRIE DE PRIGNAC et MARCAMPES

85 Avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps
☎ : 05.57.68.44.44

secretariat@prignacetmarcamps.fr
www.prignacetmarcamps.fr

PÔLE MÉDICAL et PHARMACIE

71, avenue des côtes de Bourg 33710 Prignac et Marcamps

CABINET MÉDICAL

☎ : 05.57.68.47.26

- Docteur David LEROY
(médecine générale)
- Docteur Carine JEGOU
(médecine générale – D.U Nutrition)
- Docteur CAMBOULIVES
(médecine générale)
- Docteur GUILLAUME Claire-Estelle
(Médecine générale) - 05.57.68.41.85

CABINETS D'INFIRMIÈRES

☎ : 05.57.68.30.58

- Ludivine ARNOUIL
- Sophie CHABANNE
- Béatrice DUPUY

CHIRURGIEN DENTISTE

- Docteur David JALABERT

KINESITHERAPEUTE D.E

☎ : 05.57.68.29.67

- M. Serge BRAVI

OSTEOPATHE (D.O)

- Anaïs LAGARRIGUE

RDV sur doctolib.fr
lagarrigueanaïs@gmail.fr

PHARMACIE FLOURY

☎ : 05.57.68.33.60

52, avenue des côtes de Bourg 33710 Prignac et Marcamps

1 Défibrillateur en extérieur au cabinet médical

1 Défibrillateur en intérieur à la salle des fêtes

Centre hospitalier Saint-Nicolas de Blaye

☎ : 05.57.33.40.00

97 rue de l'Hôpital- BP 90 – 33394 BLAYE

<http://chblaye.fr>

Pompiers

18 et/ou 112

Allée du Docteur Abadie – 33710 BOURG

Gendarmerie

17

6 avenue de Flandres-Dunkerque 33710 BOURG

☎ : 05.57.94.06.75

Pharmacies de garde

32 37 (0,34 € TTC/min)

<http://www.3237.fr>

indiquent la pharmacie de garde la plus près de votre commune en fonction du jour et de l'heure

À Bordeaux une pharmacie est ouverte 24 h/24h et 7 jours/7

Pharmacie des Capucins

30, place Capucins – 33800 Bordeaux

☎ : 05.56.91.62.66

Pharmacie des Grands Hommes

1 Place des Grands Hommes 33000 Bordeaux
Pharmacie ouverte 7 / 7 jours de 08h00 à 20h00
y compris le dimanche et les jours fériés

☎ : 05.57.59.21.92

Centre antipoison

☎ : 05 56 96 40 80

Numéro d'urgence 24h/24h (Bordeaux)

Urgence 114

le 114 est un numéro d'urgence pour les **personnes sourdes, malentendantes ou ayant du mal à parler**. Il est gratuit, ouvert 7 jours/7 et 24 h/24.

Le 114 est **exclusivement accessible par FAX ou par SMS**.

Il ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques.

Des professionnels sourds et entendants, spécifiquement formés, traitent ensuite le message et contactent les services d'urgence compétents (police/gendarmerie, Samu ou pompiers) si la situation nécessite leur intervention.

DÉPANNAGES

S.I.A.E.P.A du Cubzadais Fronsadais

Eau et Assainissement 24h/24

☎ : 05.57.43.63.40

EDF ERDF

L'électricité en réseau 24h/24 (appel non surtaxé)

☎ : 09 726 750 33

ENGIE

24h/24 – prix de l'appel selon votre opérateur

☎ : 0 800 473 333

CRIR Routière

☎ : 05.56.96.33.33

CENTRE MÉTÉOROLOGIQUE

☎ : 05.36.65.02.33

DÉCHETTERIE DE SAINT GERVAIS (SMICVAL)

Route de Pont Neuf

☎ : 05.57.43.65.50 / ☎ : 05.57.84.74.00

www.smicval.fr

LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE
REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE
VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

Contact : lettredemonvillage@prignacetmarcamps.fr